

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le premier février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 26 janvier, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kévin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Patrick PIQUET BACQUET.

Etaient excusés : M. Jean-Luc BOULET, M. Manuel LENGAGNE, M. Sylvain ROBERT, Mme Monique ZABARSKI.

Ont donné procuration : Monsieur Marcel PART à Monsieur Patrice FRERE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Carine BANAS, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Madame Nathalie LIMEUX, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François ANTONINI à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Marie DUPONT, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Monsieur Jean François CARON à Monsieur Patrick PIQUET BACQUET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Philippe DRUMÉZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

Le marché de la surveillance du Parc des industries est actuellement conclu avec la société Luxant Security Industry pour une durée de 1 an, et ce jusqu'au 30 avril 2023.

La surveillance est prévue de minuit à 6 heures du lundi au vendredi et de 22 h à 6 h les week-ends et jours fériés par une personne présente sur site équipée d'un véhicule électrique, d'une tablette numérique et d'un téléphone. Le coût annuel de la prestation était de 60 000 € H.T. selon les tarifs proposés en avril dernier.

Comme tenu de l'inflation en cours et des accords de branche pour revaloriser l'ensemble des minima conventionnels de 7.5 % des métiers de la sécurité à compter du 1er janvier 2023, la société Luxant demande de signer un avenant pour augmenter de 7.5 % l'ensemble des prix du marché.

Convocation adressée aux  
délégués le :

26 janvier 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 27
- Votants : 45

Délibération affichée le :

8 février 2023

Délibération certifiée  
exécutoire le :

8 février 2023

6 –

**SURVEILLANCE DU  
PARC DES  
INDUSTRIES**

**AVENANT N°2**

**AUGMENTATION DES  
PRIX ET  
PROLONGATION DU  
DELAI**

Cette prestation est assurée dans l'attente de la mise en place d'un système de vidéo protection qui permettra d'accroître la surveillance du site et de dissuader les incivilités.

Une étude est en cours pour mettre en place cette vidéo protection et des choix d'investissement pourront être fait courant 2023 pour être opérationnel au premier trimestre 2024.

Compte-tenu de ces deux éléments, il est proposé de signer un avenant qui permette d'augmenter de 7.5 % les prix de Luxant et de prolonger d'un an la prestation de Luxant afin de mettre en place un système de vidéoprotection opérationnel au premier trimestre 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 avec la société Luxant Security Industry pour modifier les conditions tarifaires du marché en augmentant de 7.5 % les prix du marché et pour prolonger d'un an le marché actuel, soit jusqu'au 30 avril 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président  
  
André KUCHCINSKI